

Références systèmes Bovins Lait

des réseaux d'élevage d'Auvergne et Lozère

Version Cantal

**Tableau récapitulatif des
principaux résultats**

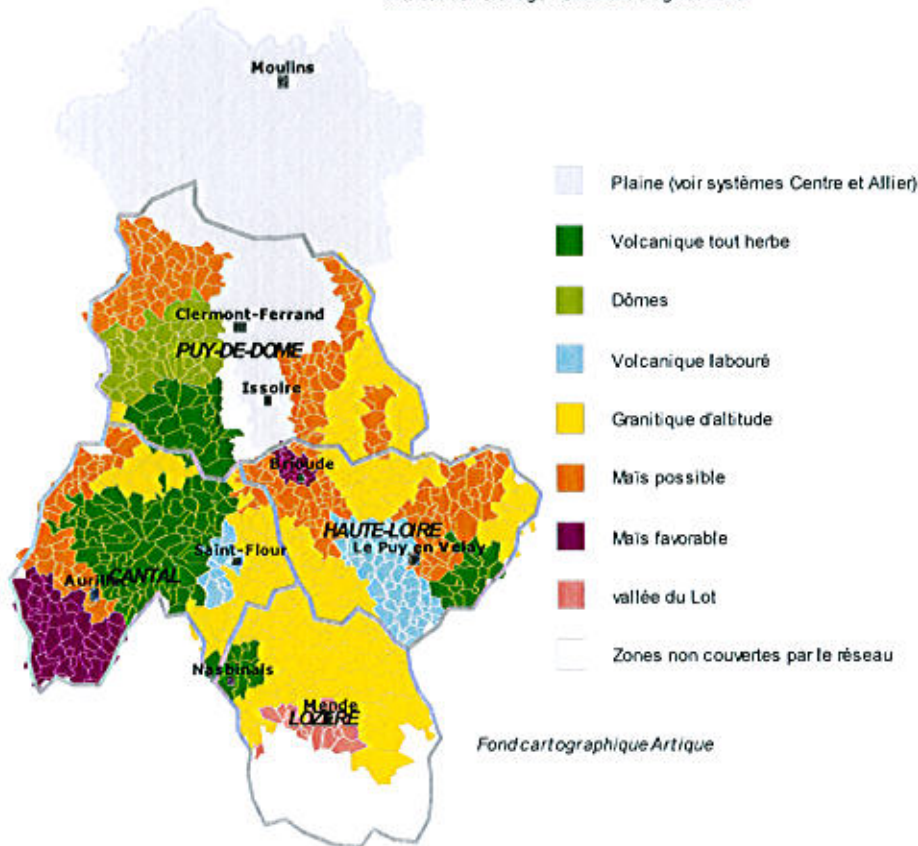
Choix des cas-types

Contacts

Actualisation 2009
édition: 18 Mai 2010

Zonage fourrager Massif central

Institut de l'élevage - Chambre d'agriculture



1 - Volcanique tout herbe et Dômes :

La zone haute (1000 à 1200 m) concerne les régions agricoles des Monts du Cantal, du Cézalier-Sancy et du Mézenc-Meygal. La zone de moyenne altitude (800 à 1000 m) est limitée à la région des Dômes, elle est plus intensive.

Les sols à dominante volcanique et les précipitations abondantes et régulières (1350 mm en moyenne par an) assurent une pousse d'herbe continue durant la saison de pâturage, à l'exception du Mézenc, plus séchant. Par contre la durée d'hivernage est longue.

Les surfaces d'exploitation sont en majeure partie composées de prairies permanentes. C'est une zone importante d'estive.

2- Volcanique labourée.

Velay volcanique de la Haute-Loire et Planèze de St-Flour. L'altitude moyenne se situe autour de 1000m. La pluviométrie est faible (800 mm) et mal répartie, ce qui entraîne un déficit fourrager estival. Les sols ont un bon potentiel, le relief est peu accidenté et une grande partie des parcelles est mécanisable. Ceci permet entre autre la culture de céréales de montagne et de lentilles en rotation avec des prairies temporaires. Le maïs rare, est limité par l'altitude.

3- Granitique d'altitude.

Cette zone dénommée « granitique » englobe des terrains géologiques cristallins et métamorphiques.

C'est la zone la plus étendue, elle comprend le Livradois, les Monts du Forez, le Velay granitique et la Margeride. L'altitude est comprise entre 800 et 1200 m. La pluviométrie (900 à 1200 mm) est correcte, mais les sols (arènes granitiques) sont sensibles à la sécheresse estivale ; aussi il y a souvent déficit d'herbe en été.

4- Zone intermédiaire à maïs possible

Cette zone correspond aux contreforts de la zone 3. L'altitude est souvent inférieure à 800m et la pluviométrie est faible (900 mm). Les sols (granitique, métamorphiques ou sédimentaires) sont séchant ce qui entraîne un déficit marqué d'herbe en été. Le maïs est possible mais les rendements sont irréguliers.

5 - Zone favorable au maïs

C'est essentiellement la Châtaigneraie du Cantal. L'altitude inférieure à 700 m permet la culture du maïs avec de bons rendements (> 10 TMS/ha). La pluviométrie moyenne est de 1300 mm par an, mais les sols formés sur granite ou schiste ont une faible capacité de rétention d'eau. Les exploitations sont de petite taille et les systèmes intensifs. Les surface d'exploitation sont en grande partie labourables. La culture du maïs entre en rotation avec des céréales auto-consommées et des prairies temporaires.

[Retour au sommaire](#)

Références systèmes Bovins Lait

des réseaux d'élevage d'Auvergne et Lozère



**granitique d'altitude
zone à maïs possible
zone à maïs favorable**

Détail des cas-types

**Tableau récapitulatif des
principaux résultats**

Retour sommaire général





RESEAUX
D'ELEVAGE

Auvergne et Lozère

Bovins lait zones granitiques d'altitude, maïs possible et maïs favorable.

-- > pour accéder aux informations sur un cas-type, cliquer sur le code de ce cas-type dans la colonne de droite du tableau ci-dessous.

Granitique d'altitude		Système lait spécialisé traditionnel, 134 000 l de quota, avec parcours	BL30
	AOC Cantal Bleu	30 Montbéliardes à 4800 l conduites en partie en croisement charolais 72 ha (67 ha de prairies et 5 ha de céréales)	
	AOC Cantal Bleu	Système lait spécialisé traditionnel, 150 000 l de quota	BL31
		28 Montbéliardes à 5700 l conduites en partie en croisement charolais 50 ha (42 ha de prairies et 8 ha de céréales)	
	AOC Cantal Bleu	Système lait spécialisé modernisé, 255 000 l de quota	BL33
		39 prim'Holstein à 6900 l conduites en partie en croisement 68 ha (60 ha de prairies et 8 ha de céréales)	
Zone à maïs possible		Système laitier spécialisé, 240 000 litres de quota	BL44
		38 Prim'Holstein à 6500 l conduites partiellement en croisement 56 ha: 41 ha d'herbe, 8 ha de maïs et 7 ha de céréales	
Zone à maïs favorable		Système lait spécialisé, 280 000 l de quota	BL50
		43 Prim'Holstein à 6800 l 45 ha (32ha de prairies, 7ha de maïs et 6 ha de céréales)	

Conseil pour une bonne lecture des fiches:

- se mettre en affichage **plein écran**
- pour avoir plus de **détails**: cliquer sur le **texte bleu**
- pour **remonter** aux sommaires: cliquer sur le **texte rouge**
- Pour retour **Affichage normal**: faire **Echap**
- Pour **imprimer** repérer le N° des pages.

Retour sommaire